

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS – PICARDIE

**Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Nord-Pas-de-Calais-Picardie**  
Séance Plénière du 21 mars 2015

**Bilan 2015 des aides de l'Anah en faveur du parc privé**

En 2015, 5 356 logements privés ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'Anah dans la nouvelle grande région : 5 047 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes (PO), 308 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB).

La décomposition entre les 2 anciennes régions est la suivante :

**Nord-Pas-de-Calais** : 3 546 logements

- 3 280 logements PO
- 266 logements PB

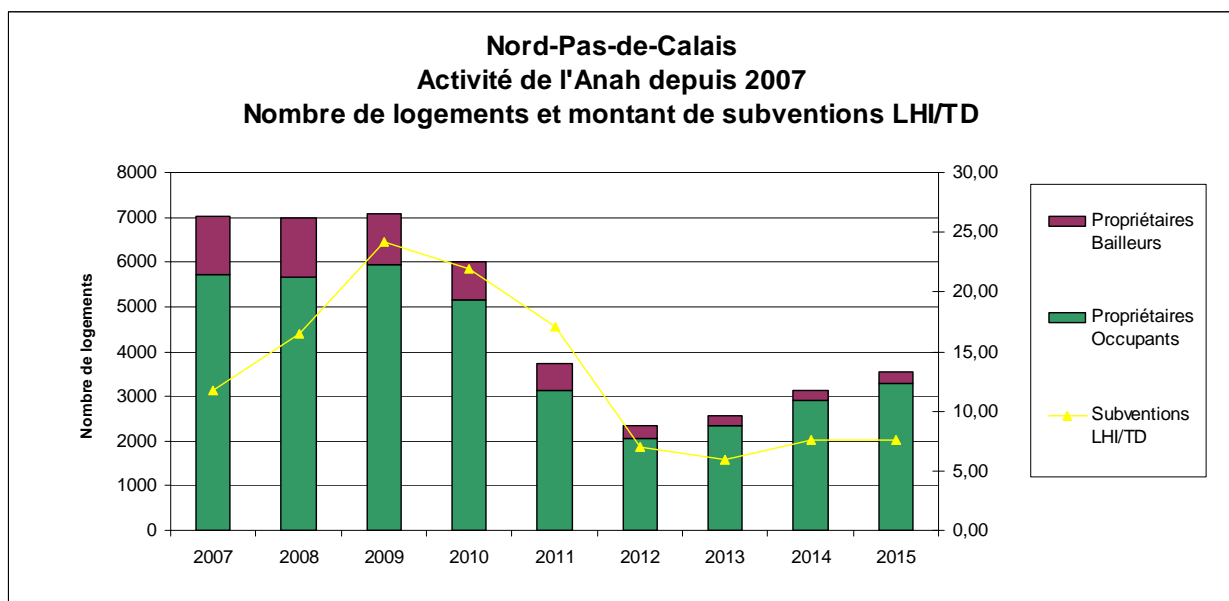
**Picardie** : 1 809 logements

- 1 767 logements PO
- 42 logements PB

**1- Une activité globale en hausse**

**1.1 L'activité globale en Nord-Pas-de-Calais**

L'activité constatée est supérieure à celle de 2014. Le programme Habiter Mieux est maintenant en pleine puissance. Le nombre de logements rénovés ayant fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'Anah a augmenté de 13 % en 2015.



Commentaires : le graphique ci-dessus ne prend pas en compte les logements de la SOGINORPA

La dotation initiale allouée à la région était de 30,2 M€. Elle a fait l'objet d'une répartition, lors du CRHH de mars 2015. Une dotation complémentaire de l'ANAH d'un montant de 2,198 M€ est intervenue en milieu d'année. En fin d'année, un ultime redéploiement national a permis d'abonder la dotation d'un montant de 1,43 M€.

**Par conséquent, pour le Nord-Pas-de-Calais la dotation globale déléguée s'élève à 34,67 M€. 33,41 M€ ont été consommés, selon la répartition suivante :**

- aides aux travaux de **31,53 M€** en faveur des propriétaires particuliers, occupants ou bailleurs. (29,74 M€ en 2014)
- subventions à l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires à hauteur de **1,87 M€**. ( 1,91 M€ en 2014)

En outre, **9,59 M€** de subventions supplémentaires FART ont été délivrées dans le cadre du programme Habiter Mieux (pour mémoire, ces crédits, gérés par l'Anah, sont issus du programme d'investissements d'avenir), au profit des propriétaires ayant engagé la rénovation thermique de leur logement (9,60 M€ en 2014).

**Au total, l'ensemble des aides délivrées par l'Anah en 2015 dans la région Nord Pas-de-Calais atteint donc 43,00 M€. (41,25 M€ en 2014). Cet effort génère un volume total de travaux de 89,43 M€ (HT).**

Les résultats régionaux par bénéficiaires en 2015  
(subventions aux travaux, hors aide à l'ingénierie)

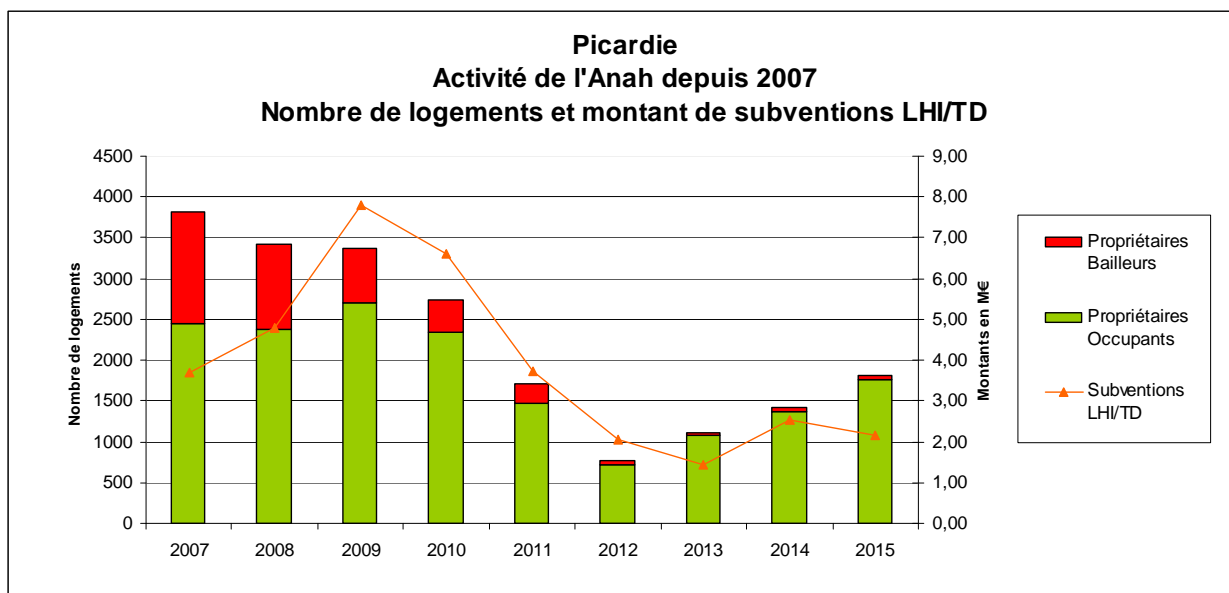
Nord-Pas-de-Calais	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)	montant moyen de travaux (€)
Subvention aux Propriétaires Occupants	3 280	25,77	7 857	18 055
Subvention aux Propriétaires Bailleurs	266	5,75	21 617	58 755
<b>Total région NPdC</b>	<b>3 546</b>	<b>31,52</b>		

Les résultats départementaux en 2015  
(subventions aux travaux, hors aide à l'ingénierie)

Nord-Pas-de-Calais	Propriétaires Occupants			Propriétaires Bailleurs		
	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)
Département du Nord	1 855	17,28	9 318	135	3,54	26 291
Département du Pas-de-Calais	1 425	8,49	5 958	131	2,2	16 863

## 1.2 L'activité globale en Picardie

L'activité constatée est supérieure à celle de 2014. En Picardie, le nombre de logements rénovés ayant fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'Anah a augmenté de 26 % en 2015.



La dotation initiale allouée à la région était de 11,5 M€. Elle a fait l'objet d'une répartition, lors du CRHH de mars 2015. Une dotation complémentaire de l'ANAH d'un montant de 0,967 M€ est intervenue en milieu d'année. En fin d'année, un redéploiement national a permis un ultime abondement de la dotation d'un montant de 1,09 M€.

**Par conséquent, pour la Picardie la dotation globale déléguée s'élève à 14,14 M€. 13,87 M€** ont été consommés, selon la répartition suivante :

- aides aux travaux de **13,29 M€** en faveur des propriétaires particuliers, occupants ou bailleurs. (11,50 M€ en 2014)
- subventions à l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires à hauteur de **0,58 M€**. ( 0,48 M€ en 2014)

En outre, **4,66 M€** de subventions supplémentaires FART ont été délivrées dans le cadre du programme Habiter, au profit des propriétaires ayant engagé la rénovation thermique de leur logement (4,39 M€ en 2014). **Au total, l'ensemble des aides délivrées par l'Anah en 2015 dans la région Picardie atteint donc 18,53 M€.** (16,37 M€ en 2014). **Cet effort génère un volume total de travaux de 35,82 M€ (HT).**

Les résultats régionaux par bénéficiaires en 2015  
(subventions aux travaux, hors aide à l'ingénierie)

Picardie	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)	montant moyen de travaux (€)
Subvention aux Propriétaires Occupants	1 767	12,64	7 153	17 749
Subvention aux Propriétaires Bailleurs	42	0,646	15 381	52 870
<b>Total région Picardie</b>	<b>1 809</b>	<b>13,286</b>		

Les résultats départementaux en 2015  
(subventions aux travaux, hors aide à l'ingénierie)

Picardie	Propriétaires Occupants			Propriétaires Bailleurs		
	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)
Département de l'Aisne	712	7,3	7 457	21	0,315	15 039
Département de l'Oise	461	2,97	6 450	14	0,236	16 882
Département de la Somme	594	4,36	7 342	7	0,094	13 476

## **2- Des résultats en hausse sur quasiment toutes les priorités d'intervention.**

### **Les priorités d'intervention dans le Nord-Pas-de-Calais**

Les principaux résultats régionaux par priorité d'intervention en 2015 (en nombre de logements et sans double compte) apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Le taux global de réalisation des objectifs prioritaires fixés par l'Anah est de 91%. Il a légèrement diminué par rapport à celui de 2014: 3 488 logements subventionnés pour un objectif de 3 824. (102% en 2014). Il est à noter que la réalisation de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé dans le parc locatif est en hausse (89%), résultat supérieur à 2014 (79%).

Enfin, 68% des logements rénovés sont réalisés en secteur programmé, c'est-à-dire au sein des périmètres d'OPAH ou de PIG. Cette proportion est en forte hausse d'année en année.

La réalisation des objectifs prioritaires par territoire apparaît en annexe.

Nord-Pas-de-Calais	Objectif	Réalisé	%	Réalisé en secteur programmé	Réalisé en diffus	Réalisé en territoire délégué	Réalisé en territoire non délégué
Habitat indigne et très dégradé dans le parc locatif	185	166	90%	113	51	89	75
Habitat moyennement dégradé dans le parc locatif	50	32	64%	25	7	23	9
Travaux de précarité énergétique non indigne et non très dégradé dans le parc locatif	80	64	80%	50	16	43	23
Habitat indigne et très dégradé en propriété occupante	160	138	86%	117	21	104	34
Travaux d'autonomie en propriété occupante	550	572	104%	234	338	308	264
Travaux de précarité énergétique non indigne et non très dégradé en propriété occupante	2 799	2516	90%	1 837	679	1 649	867
Total région NPdC	3 824	3488	91%	2 376	1 112	2 216	1 272

### **Les priorités d'intervention en Picardie**

Les principaux résultats régionaux par priorité d'intervention en 2015 (en nombre de logements et sans double compte) apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Le taux global de réalisation des objectifs prioritaires fixés par l'Anah est de 112%. Il a nettement augmenté par rapport à celui de 2014 : 1 790 logements subventionnés sur un objectif de 1 604 (92% en 2014). Le résultat final est supérieur à l'objectif notamment grâce au programme Habiter Mieux qui est à plein régime en 2015.

Toutefois, il est à noter que la réalisation de l'objectif Habitat indigne dans le parc locatif est bien en deçà des prévisions (38%).

Enfin, 87% des logements rénovés sont réalisés en secteur programmé, c'est-à-dire au sein des périmètres d'OPAH ou de PIG.

La réalisation des objectifs prioritaires par territoire apparaît en annexe.

Picardie	Objectif	Réalisé	%	Réalisé en secteur programmé	Réalisé en diffus	Réalisé en territoire délégué	Réalisé en territoire non délégué
Habitat indigne et très dégradé dans le parc locatif	45	17	38%	14	3	7	10
Habitat moyennement dégradé dans le parc locatif	25	4	16%	3	1	2	2
Travaux de précarité énergétique non indigne et non très dégradé dans le parc locatif	20	21	105%	18	3	3	18
Habitat indigne et très dégradé en propriété occupante	60	84	140%	79	5	8	76
Travaux d'autonomie en propriété occupante	300	313	104%	187	126	52	261
Travaux de précarité énergétique non indigne et non très dégradé en propriété occupante	1 154	1351	117%	1 265	86	189	1 162
Total région Picardie	1 604	1790	112%	1 566	224	261	1 529

## 2.1 La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

### 2.1.1 Nord-Pas-de-Calais

Les résultats en matière de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé dans le parc locatif privé sont en hausse en 2015. 166 logements ont été subventionnés pour la réalisation de travaux de sortie d'indignité, sur un objectif de 185 logements contre 142 logements en 2014.

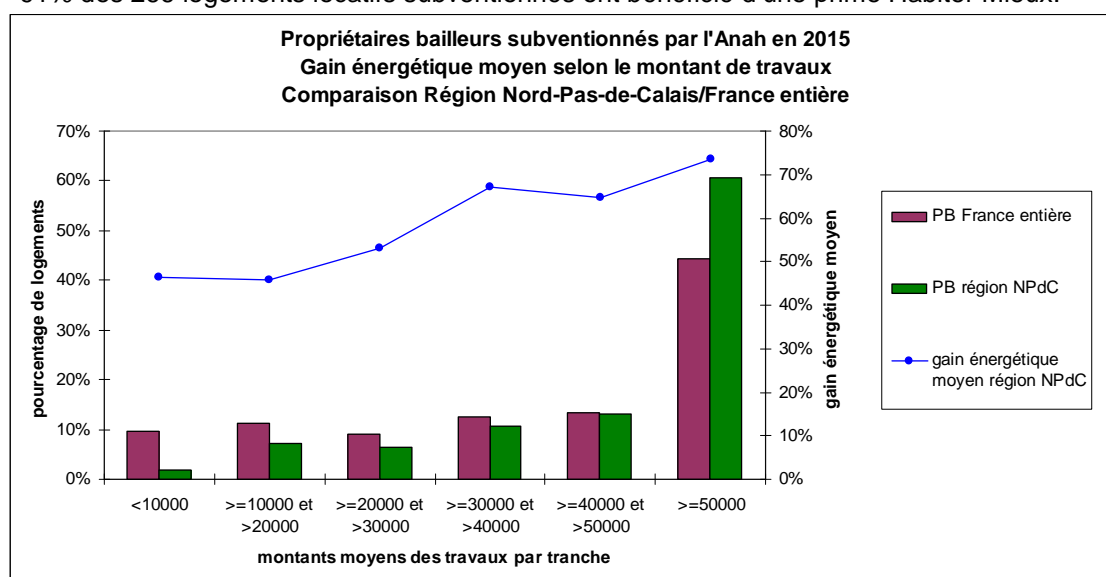
Le résultat en propriété occupante est bon avec 138 logements subventionnés sur un objectif de 160 logements. Ce résultat est dû en grande partie aux opérations programmées et au programme Habiter mieux. Parmi les 138 logements, 133 logements ont bénéficié d'une prime Habiter Mieux.

**7,61 M€, soit 24,13% de la dotation régionale ont été consacrés à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, traduisant donc une forte concentration des moyens mis à disposition par l'Anah au service de cette priorité.**

Dans le parc locatif privé, il est à souligner que les travaux subventionnés permettent toujours de réaliser des gains énergétiques particulièrement importants. Le gain moyen est de 67,9% (contre 62,8% au niveau national).

En 2015:

- 61% des logements subventionnés auront bénéficié d'un montant de travaux égal ou supérieur à 50 000 €
- 91% des 266 logements locatifs subventionnés ont bénéficié d'une prime Habiter Mieux.



## 2.1.2 Picardie

Les résultats en matière de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé dans le parc locatif privé sont en baisse en 2015. 17 logements ont été subventionnés pour la réalisation de travaux de sortie d'indignité, sur un objectif de 45 logements contre 31 logements en 2014.

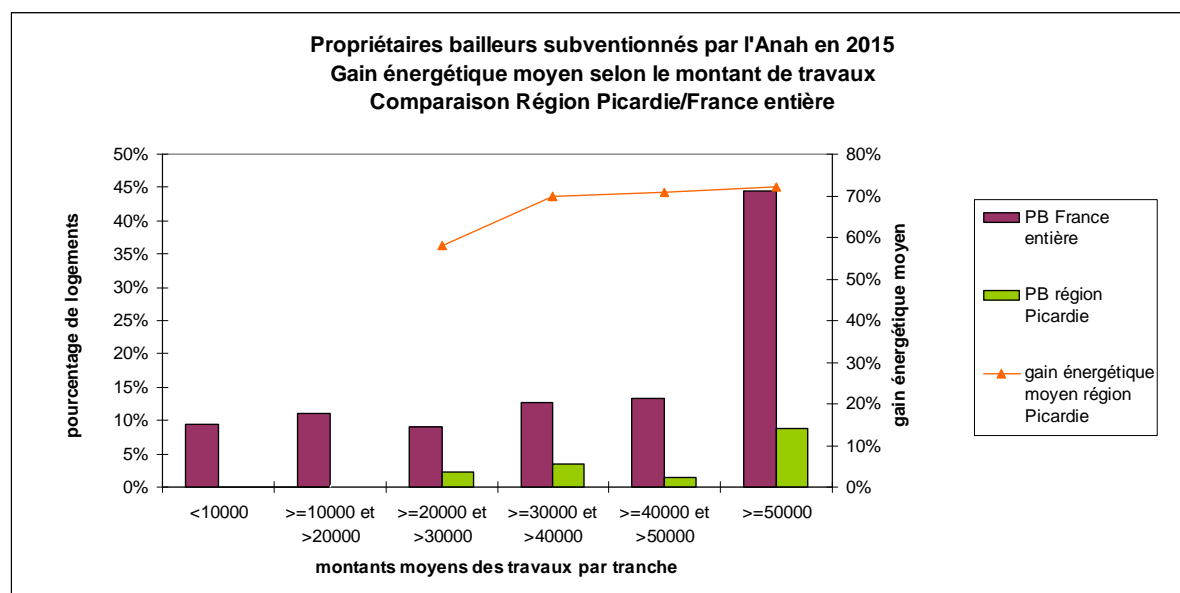
Le résultat en propriété occupante est très bon avec 84 logements subventionnés sur un objectif de 60 logements. Ce résultat est dû en grande partie aux opérations programmées et au programme Habiter mieux. Parmi les 84 logements, 82 logements ont bénéficié d'une prime Habiter Mieux.

**2,15 M€, soit 16,19% de la dotation régionale ont été consacrés à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.**

Dans le parc locatif privé, le gain énergétique moyen est 70,7% (contre 62,8% au niveau national).

En2015:

- 2% des logements subventionnés auront bénéficié d'un montant de travaux égal ou supérieur à 50 000 €
- 80% des 42 logements locatifs subventionnés ont bénéficié d'une prime Habiter Mieux.



## 2.2 L'avancement du programme Habiter Mieux

### Nord-Pas-de-Calais

L'objectif en région Nord Pas-de-Calais pour les trois premières années du programme, 2011 à 2013, était d'accompagner 12 300 propriétaires occupants modestes ou très modestes (7 000 dans le Nord et 5 300 dans le Pas-de-Calais) dans un projet de rénovation thermique de leur logement. Dans cette période de démarrage, 2 300 logements ont été subventionnés dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Dans la seconde période d'application, le cadrage pluriannuel 2014/2015 a été fixé à 5 246 logements, dont 907 logements de Propriétaires Bailleurs ( soit une moyenne annuelle de 2 623 logts).

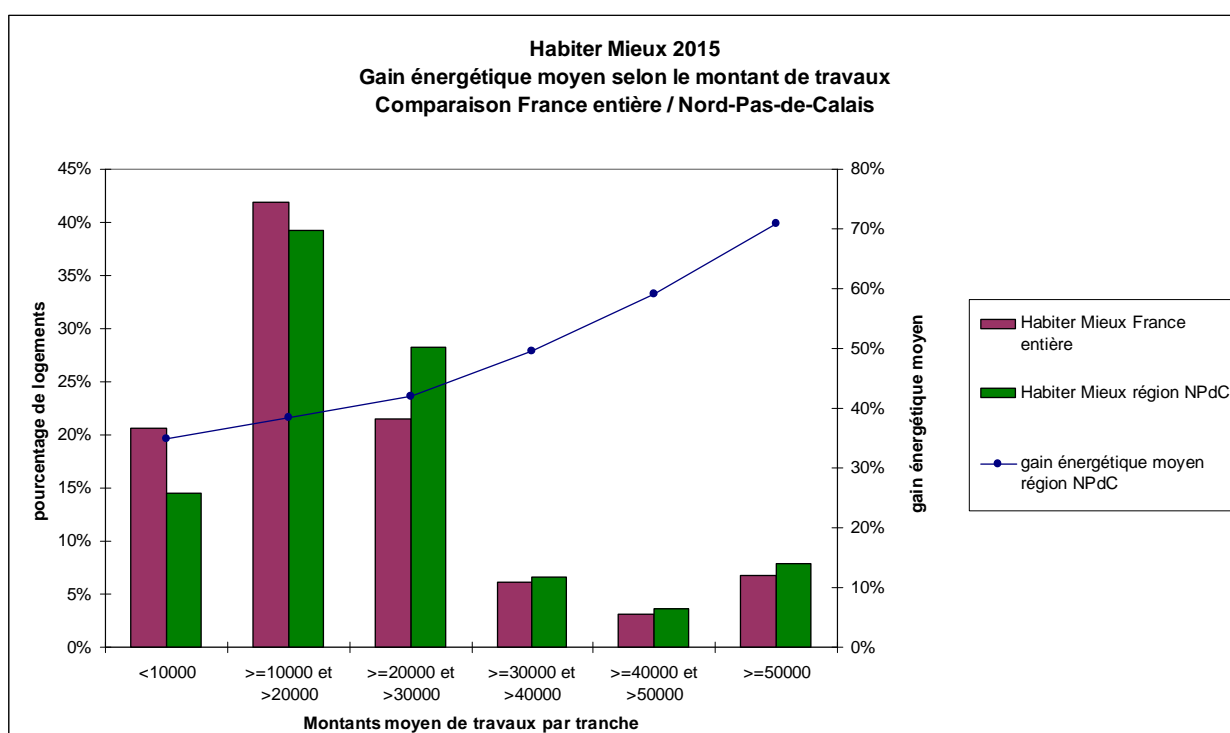
### ➤ Les résultats du programme au 31 décembre 2015

En 2015, 2 670 logements de propriétaires occupants et 232 logements de propriétaires bailleurs ont bénéficié du programme, soit 2 902 logements. Depuis 2011, 7 736 logements ont ainsi été subventionnés dans la région.

Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 40,6 %, nettement supérieur au seuil de 25% exigé.

Si le montant moyen des travaux est d'environ 17 000 € lorsque le gain énergétique est inférieur à 35 %, il s'élève à près de 38 000 € lorsque le gain est supérieur à 50 % (les logements indignes ou très dégradés représentent 30 % des logements de cette tranche).

Près de 90 % des logements aidés gagnent au moins une étiquette de classe énergétique. Près de 6 logements sur 10 sont avant travaux classés en étiquette G ou F. Après travaux, 57% des logements sont classés en étiquette C ou D.

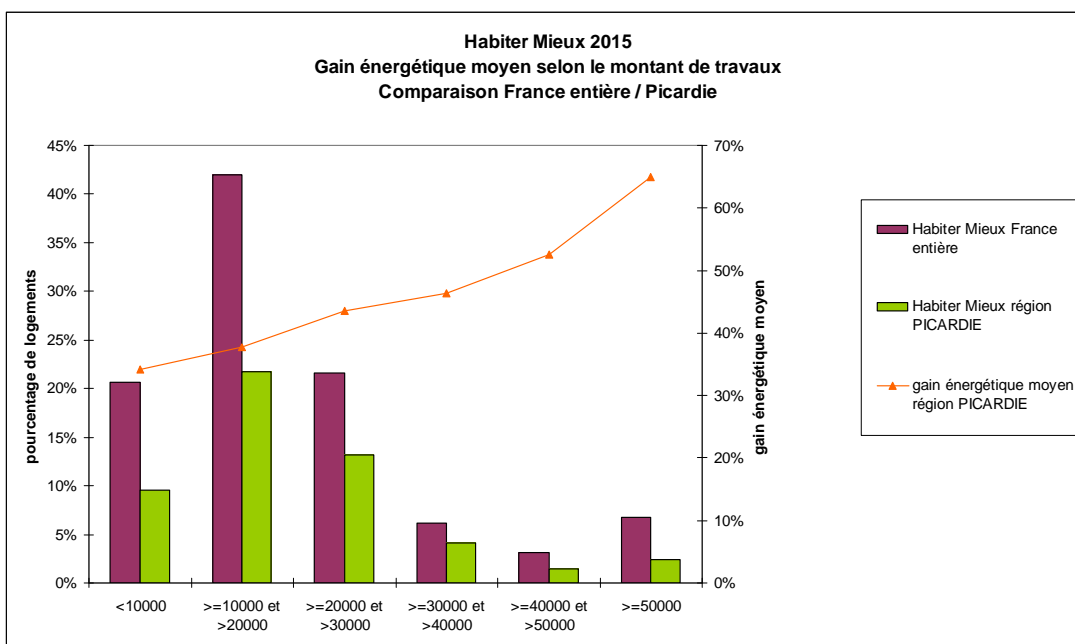


## Picardie

### ➤ Les résultats du programme au 31 décembre 2015

En 2015, 1 484 logements de propriétaires occupants et 42 logements de propriétaires bailleurs ont bénéficié du programme, soit 1 526 logements. Depuis 2011, 4 416 logements ont été subventionnés dans la région.

Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 40,1 %, nettement supérieur au seuil de 25% exigés.



### 3- L'état des lieux des opérations programmées

#### Situation dans le Nord-Pas-de-Calais

Après avoir souffert en 2011 de l'achèvement de certaines opérations programmées, réduisant d'autant la couverture territoriale de la région et expliquant pour partie la baisse de l'activité, la couverture en opérations programmées se reconstitue notamment avec les PIG labellisés Habiter Mieux, condition de la réussite des interventions en particulier dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Fin 2015, la région compte 26 programmes vivants.

Les programmes vivants couvrent, début 2016, un territoire global représentant environ 70% de la population régionale (contre 60% en 2014) et totalisant un objectif annuel de 2 500 logements de propriétaires occupants et bailleurs éligibles au programme HM. En prenant en compte les projets d'opérations programmées, 80% environ de la population sera couverte par une opération programmée.

nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	24
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	18
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	13
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	14
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	19
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	26
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	26

#### Situation en Picardie

Fin 2015, la région compte 13 programmes vivants.

Le nombre de programme est en diminution constante depuis 2011. La couverture d'opérations programmées va devoir se reconstituer afin de répondre au mieux aux enjeux et priorités de l'Anah en maintenant la dynamique de l'activité.

nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	31
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	29
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	26
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	24
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	24
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	18
nombre de programmes vivants au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	13



**Annexe**  
Bilan 2015 par territoire

Résultats territoriaux 2015	Habitat Indigne et Très Dégradé						PB Moyennement Dégradé			Habiter Mieux						PO autonomie		
	PB LHI/TD			PO LHI/TD			Objectif	Réalisé	%	PB Energie			PO Energie			Objectif	Réalisé	%
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%				Objectif	Réalisé	%	Objectif juillet 2015	Réalisé	%			
CA St Quentin	3	6	200%	2	3	150%	2	0	0%	0	2	#DIV/0!	52	54	104%	11	18	164%
CA Soissonnais	1	1	100%	1	2	200%	1	0	0%	1	0	0%	18	8	44%	4	11	275%
Hors délég Aisne	14	3	21%	20	40	200%	8	2	25%	7	7	100%	400	468	117%	100	89	89%
<b>Département de l'Aisne</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>56%</b>	<b>23</b>	<b>45</b>	<b>196%</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>18%</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>113%</b>	<b>470</b>	<b>530</b>	<b>113%</b>	<b>115</b>	<b>118</b>	<b>103%</b>
CA Douaisis	10	7	70%	8	12	150%	2	3	150%	5	6	120%	128	105	82%	24	20	83%
CA Porte Hainaut	7	3	43%	5	7	140%	2	0	0%	3	1	33%	90	71	79%	24	25	104%
ME Européenne Lille	70	21	30%	52	54	104%	15	2	13%	18	17	94%	711	570	80%	100	69	69%
CA Valenciennes	15	14	93%	11	1	9%	2	7	350%	5	2	40%	164	113	69%	24	23	96%
CA Maubeuge	6	4	67%	7	7	100%	1	0	0%	3	2	67%	120	112	93%	24	29	121%
CU Dunkerque	7	4	57%	9	2	22%	2	1	50%	4	0	0%	135	136	101%	45	52	116%
Hors délég Nord	15	30	200%	18	4	22%	6	2	33%	13	6	46%	370	291	79%	88	119	135%
<b>Département du Nord</b>	<b>130</b>	<b>83</b>	<b>64%</b>	<b>110</b>	<b>87</b>	<b>79%</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>50%</b>	<b>51</b>	<b>34</b>	<b>67%</b>	<b>1 718</b>	<b>1 398</b>	<b>81%</b>	<b>329</b>	<b>337</b>	<b>102%</b>
CA Beauvaisis	2	0	0%	1	0	0%	1	0	0%	1	0	0%	25	27	108%	6	8	133%
CA Compiègne	2	0	0%	1	0	0%	4	0	0%	1	1	100%	21	29	138%	7	8	114%
Hors délég Oise	8	5	63%	14	7	50%	1	0	0%	4	8	200%	247	326	132%	66	56	85%
<b>Département de l'Oise</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>42%</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>44%</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>150%</b>	<b>293</b>	<b>382</b>	<b>130%</b>	<b>79</b>	<b>72</b>	<b>91%</b>
CA Bouloonnais	5	3	60%	8	8	100%	1	0	0%	5	5	100%	110	146	133%	16	15	94%
CU Arras	3	6	200%	4	7	175%	1	4	400%	3	0	0%	98	76	78%	14	14	100%
CA Lens-Liévin	5	9	180%	3	2	67%	6	1	17%	4	0	0%	115	120	104%	26	31	119%
CA Béthune Bruay Noeux	15	18	120%	8	4	50%	4	5	125%	4	10	250%	161	200	124%	27	30	111%
Hors délég PdC	27	45	167%	27	30	111%	8	7	88%	13	17	131%	597	576	96%	138	145	105%
<b>Département du Pas-de-Calais</b>	<b>55</b>	<b>81</b>	<b>147%</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>102%</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>85%</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>110%</b>	<b>1 081</b>	<b>1 118</b>	<b>103%</b>	<b>221</b>	<b>235</b>	<b>106%</b>
CA Amiens-Métropole	3	0	0%	3	3	100%	2	2	100%	1	0	0%	52	71	137%	16	7	44%
Hors délég Somme	12	2	17%	18	29	161%	6	0	0%	5	3	60%	339	368	109%	90	116	129%
<b>Département de la Somme</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>13%</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>152%</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>25%</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>50%</b>	<b>391</b>	<b>439</b>	<b>112%</b>	<b>106</b>	<b>123</b>	<b>116%</b>
<b>Région Nord Pas-de-Calais-Picardie</b>	<b>230</b>	<b>181</b>	<b>79%</b>	<b>220</b>	<b>222</b>	<b>101%</b>	<b>75</b>	<b>36</b>	<b>48%</b>	<b>100</b>	<b>87</b>	<b>87%</b>	<b>3 953</b>	<b>3 867</b>	<b>98%</b>	<b>850</b>	<b>885</b>	<b>104%</b>